



ASSOCIATION ESPERANCE

Sports, loisirs, culture et vacances
adaptés

Fiche d'inscription

« Raid de l'Espérance : ensemble dans l'effort »

Le samedi 13 mai 2017 au Lac de Maine

13h30 / 18h

Tarifs de l'inscription: Adulte : 8.00 euros / Etudiant : 6.00 euros

Documents à joindre: - Certificat médical de moins d'un an ou licence FFSA

- Attestation de natation (ci jointe) ou brevet de 25 mètres

- Chèque à l'ordre de l'Association Espérance

POSSIBILITE DE S'INSCRIRE SEUL.

Participant 1:(ensituationdehandicap)

Nom : Prénom :

Date de naissance :/...../.....

Téléphone : Mail :

Adhérent de l'association : OUI NON

Participant 2 :

Nom : Prénom :

Date de naissance :/...../.....

Téléphone : Mail :

Adhérent de l'association : OUI NON

Participant 3 :

Nom : Prénom :

Date de naissance :/...../.....

Téléphone : Mail :

Adhérent de l'association : OUI NON

Fait à

Le.....,

Fiche à retourner avant le 12 mai 2017.

Association Espérance

90 rue de la Croix Blanche – 49100 ANGERS

0610 50 53 70 – raid@esperance49.fr

N° Siret : 324 466 663 00022

REGLEMENT INTERIEUR

« Raid de l'Espérance : ensemble dans l'effort ! »

Tout manquement à ce règlement engendrera une expulsion immédiate de la compétition.

Art. 1 : Organisation. Le Raid de l'Espérance est organisé par l'association Espérance, loi 1901, qui se situe au 90 rue de la Croix Blanche, 49000 Angers et est affiliée à la FFSA.

Art. 2 : Principe. Les équipes sont composées de 3 personnes, la manifestation est ouverte aux équipes mixtes. Chaque équipe doit être composée d'au moins une personne en situation de handicap quel qu'il soit. Chaque équipe doit effectuer la totalité du parcours qui comprend 3 épreuves : tir à l'arc, course à pied et kayak.

Art. 3 : Inscription et assurance. Les droits d'inscription s'élèvent à 8.00 euros ou 6.00 euros pour les étudiants. Cette inscription comprend la location du kayak, les gilets de sauvetage, les pagaies, une sécurité sur l'eau, les arcs, les flèches, les cibles.

Chaque inscription sera prise en compte dès réception complète de :

- Le bulletin d'inscription
- Le règlement
- La licence FFSA ou un certificat médical de moins d'un an.

Une fois inscrit, le participant doit de se présenter le jour de la compétition. En cas d'absence le participant devra prévenir un responsable le plus tôt possible.

Art. 4 : Sécurité. L'espace tir à l'arc sera sécurisé par un espace interdit au public. Les tirs seront orientés vers une zone déserte.

Pour le kayak, chaque participant doit fournir une attestation justifiant de ses capacités à s'immerger et à savoir nager 25 mètres avec un gilet. Le port de gilet de sauvetage est obligatoire. De plus, chaque participant doit être muni de chaussures fermées pour cette épreuve.

Il est interdit de participer à la manifestation en état d'ébriété.

Un espace infirmerie sera ouvert. Elle ne substituera pas aux services d'urgence (Pompiers, SAMU).

Art. 5 : Encadrement. Le RAID de l'Espérance sera encadré par des bénévoles majeurs ainsi que trois professionnels de l'association. Ils seront reconnaissables grâce à leurs T-shirts.

Tout participant doit se soumettre aux consignes qui lui sont communiquées afin de permettre un bon déroulement de l'évènement.

Les participants sont tenus de respecter le lieu de la manifestation ainsi que les équipements mis à disposition.

Les participants s'engagent à respecter les horaires communs.

Tout participant s'engage à respecter les juges, les organisateurs, les compétiteurs adverses et tous les membres participant à la manifestation.

Tout comportement considéré comme fautif pourra, en fonction de sa nature et de sa gravité, faire l'objet de l'une ou l'autre sanction énumérée ci-dessous par ordre d'importance :

- Avertissement oral
- Exclusion à la participation de l'évènement
- Exclusion du lieu de l'évènement.

Art. 6 : Matériel. Le participant est responsable de son matériel. En aucun cas l'association Espérance et ses partenaires ne seront tenus pour responsable lors d'un vol du matériel d'un participant.

Art. 7 : Accidents. Les accidents qui surviendraient en dehors des créneaux déterminés par les organisateurs de l'évènement sont de la pleine responsabilité des participants et de leur famille.

A l'intérieur des créneaux horaires de compétition, les accidents liés strictement à la pratique sont couverts par la licence fédérale et l'assurance groupe qui y est rattachée.

Art. 8 : Droit à l'image. Des photos seront prises lors de la journée. Des attestations d'autorisation de droit à l'image sont disponibles à l'accueil.



DEROULEMENT

1. Tir à l'arc

Tir à 10m environ.

Chaque participant tire deux volées de 3 flèches, pour un total maximal de 180 points par équipe.

2. Course à pied

Chaque boucle fait environ 1.3 km.

Les équipes sont composées de trois personnes ayant le même numéro et d'un « objet relais ».

Chaque équipe devra parcourir 6 boucles : pour cela les participants ne sont pas obligés d'effectuer chaque tour ensemble. *[Exemple : Une seule personne de l'équipe peut commencer le premier tour et donner le relais (tour du cou) à une autre].*

Il n'y a que le dernier tour que l'équipe est obligée de commencer et de finir ENSEMBLE.

3. Kayak

La boucle fait environ 1.3 km et est matérialisée par une bouée à contourner.

Vous montez à trois dans le kayak, munis chacun d'un gilet de sauvetage et d'une pagaie.





ASSOCIATION ESPÉRANCE

Sports, loisirs, culture et vacances adaptés

AUTORISATION DE DROIT A L'IMAGE

Je soussigné(e) :

Demeurant :

Autorise **l'association Espérance** à utiliser et diffuser à titre gratuit et non exclusif des photographies me représentant, réalisées le **13 mai 2017** à **Angers** ainsi qu'à exploiter ces clichés, en partie ou en totalité, à des fins d'enseignement et de recherche, culturel ou scientifique ou d'exploitation commerciale.

Les photographies susmentionnées sont susceptibles d'être reproduites sur les supports suivants :

- Publication dans une revue, ouvrage ou journal
- Publication pour une publicité (affiche ; flyers)
- Diffusion sur le site web intitulé « www.esperance49.fr »

Fait à _____, le _____ en deux exemplaires.

Signature

Association Espérance

90 rue de la Croix Blanche – 49100 ANGERS

0610 50 53 70 – raid@esperance49.fr

N° Siret : 324 466 663 00022



ASSOCIATION ESPÉRANCE

Sports, loisirs, culture et vacances adaptés

ATTESTATION DE NATATION

Je soussigné(e).....,

atteste sur l'honneur savoir nager 25 mètres et m'immerger avec un gilet de sauvetage sans paniquer.

Pour faire valoir ce que de droit.

À,

Le.....,

Signature :